

RÈGLEMENT DU PRIX REPORTERS D'ESPOIRS BIODIVERSITÉ 2026



PRÉAMBULE

L'association Reporters d'Espoirs, reconnue d'intérêt général et pionnière du journalisme de solutions depuis 2004, organise le Prix Reporters d'Espoirs Biodiversité 2026.

Fort de 22 ans d'expertise et d'une communauté de 174 lauréats issus des plus grandes rédactions, ce prix professionnel a pour vocation de distinguer les journalistes qui traitent de la crise environnementale sous l'angle des solutions. Il vise à valoriser l'apport de la profession à la société en transformant l'information en un levier de confiance et d'action démocratique.

1. LE PRIX DE LA COMPÉTITION

Le Prix Reporters d'Espoirs Biodiversité 2026 consacre l'excellence journalistique à travers une distinction, le Prix, qui met à l'honneur un reportage vidéo traitant d'un enjeu de biodiversité.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

a. Profil des candidats

- **Profil des candidats** : Le prix est ouvert à tout journaliste professionnel, pigiste, équipe de rédaction ou créateur de contenus. La candidature peut être proposée à titre individuel ou collectif.
- **Nature des œuvres** : Format vidéo exclusivement (reportage TV, vidéo web/réseaux sociaux, motion design, etc.).
- **Durée** : 5 minutes maximum.
- **Période de diffusion** : Entre le 1er janvier 2025 et le 31 juillet 2026.

Le Prix Reporters d'Espoirs est ouvert exclusivement aux journalistes, pigistes et créateurs de contenus exerçant au sein de médias basés en France, ou dont les reportages sont publiés dans un média francophone diffusé sur le territoire français.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION : LA MÉTHODE « SOLUTIONS »

L'évaluation des œuvres repose sur un triptyque transversal, condition sine qua non de l'éligibilité :

1. **La rigueur et l'appui scientifique** : le reportage doit s'appuyer sur des sources scientifiques fiables (chercheurs, rapports, données de terrain validées...). L'exactitude des faits et la justesse de la vulgarisation seront évaluées par un jury composé notamment de scientifiques et experts.
2. **La qualité journalistique et technique** : la clarté du récit, la maîtrise de la narration vidéo, la probité du traitement de l'information...
3. **La force de la solution** : Le sujet doit projeter le citoyen vers une capacité d'action concrète ou une réflexion transformatrice, dépassant le simple constat de la crise environnementale.

Les productions seront évaluées selon la méthode rigoureuse du journalisme de solutions, articulée autour de quatre piliers :

1. **Exposé du contexte et du problème** : Analyse d'un défi lié à la biodiversité (données tangibles, rigueur scientifique).
2. **Présentation de la réponse** : Description d'une ou plusieurs initiatives concrètes apportant une réponse ou tentative de réponse au problème.
3. **Preuve d'impact** : Présentation des résultats obtenus ou de l'efficacité mesurée de la solution.
4. **Recul critique** : Mention des limites, des obstacles ou de la non-reproductibilité éventuelle de l'initiative.

La qualité technique (clarté, style, ton, maîtrise de la langue) et la pertinence de la solution sont également déterminantes.

4. LE JURY

Le jury est composé d'experts issus des médias, de la science et de la société civile. Parmi les membres à ce jour :

- **Philippe Grandcolas** (Directeur de recherche CNRS)
- **Lauriane Mouysset** (Directrice de recherche au CNRS)
- **Ivan Couronne** (Rédacteur en chef « Avenir de la planète » à l'AFP)
- **Pierre Girard** (Journaliste scientifique à ARTE)
- **Sophie Roland** (Rédactrice en chef chez Vert)
- **Charlotte Dorn** (Directrice adjointe du CUEJ)
- **Mireille Lizot** (Présidente de la Fondation Léa Nature)

5. DÉROULEMENT ET CALENDRIER

- **Mars 2026** : Lancement officiel de l'appel à candidatures.
- **15 avril 2026** : Webinaire de méthode
- **31 Juillet 2026** : Clôture de la réception des dossiers.
- **Août 2026** : Présélection technique par l'équipe de Reporters d'Espoirs.
- **Octobre 2026** : Délibérations du jury.
- **Novembre/Décembre 2026** : Cérémonie de remise des prix à l'occasion d'événements spécifiques.

6. RÉCOMPENSES ET VALORISATION

Le Prix Reporters d'Espoirs est un accélérateur de carrière. Le lauréat bénéficie de :

1. **Le Trophée Reporters d'Espoirs** remis lors d'un événement d'envergure.
2. **Valorisation éditoriale** : Interview dédiée sur le site de l'association et portrait dans la newsletter.
3. **Visibilité institutionnelle** : Mise en avant du reportage auprès du réseau des lauréats historiques, des rédactions partenaires et du réseau Reporters d'Espoirs.
4. **Légitimité renforcée** : Soutien pour défendre et pérenniser des rubriques « solutions » et les sujets « biodiversité » au sein de leurs rédactions respectives.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'USAGE

Les candidats garantissent être auteurs des œuvres présentées. En participant, ils autorisent Reporters d'Espoirs à diffuser des extraits ou l'intégralité de l'œuvre sur ses supports (site, réseaux sociaux, événements) à des fins de promotion du prix et de sensibilisation au journalisme de solutions et au traitement médiatique de la biodiversité, sans exploitation commerciale.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de la compétition. Elles sont traitées par Reporters d'Espoirs conformément au RGPD et ne seront communiquées qu'aux membres du jury et partenaires officiels.